



République du Niger
 Fraternité - Travail - Progrès
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

COPIES ARRIVÉES LE 24/11/2020		
DDAF	CF	Secrétariat ANAC
DNAR	ADUNA	DDAF/SANTÉ
DDSP	CS	SI/ANAC
CS	CT	NA
DSMTC	ASPM	NOT
Copies du D.G.		

Secrétariat Général
 Direction de la Surveillance et
 de la Riposte aux Epidémies

Niamey, le

23 NOV 2020

*à l'abs les copains
 adunans
 en/12/2020
 CF*

LE SECRETAIRE GENERAL

N° _____ /MSP/SG/DSRE

A

005185

Monsieur le Directeur Général de
 l'Agence Nationale de l'Aviation Civile
 (ANAC)

Objet : Directives sur l'auto confinement à domicile de 7 jours dans le cadre de la surveillance du COVID-19

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la surveillance de la COVID -19, avec la réouverture des frontières aériennes intervenue le 1^{er} aout 2020, des directives ont été élaborées visant à éviter l'introduction de cas de CoVID-19 au Niger. Pour renforcer cette surveillance, le conseil des ministres du 13 novembre 2020 a pris des mesures sur l'auto confinement à domicile des voyageurs rentrant au Niger. Ainsi, tous les voyageurs rentrant au Niger, une fois présenté le test PCR COVID 19 négatif valide à l'aéroport se verront retirés leurs passeports par la police et mis en auto isolement à domicile pendant 7 jours. Un test COVID 19 leurs sera fait au 7^è jour gratuitement par les services de santé. Une fois le test négatif, il sera mis à l'auto isolement et les passeports seront restitués aux intéressés. Des équipes médicales assureront le suivi de ces derniers à domicile. Cette mesure qui ne concerne pas les voyageurs de court séjour de moins de 14 jours entrera en vigueur à partir du 27 novembre 2020.

C'est pourquoi, je sollicite votre appui pour une large diffusion de cette mesure au niveau de tous les acteurs concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mon profond respect.

Ampliations :

- CAB/MSP.....ATCR
- Chrono.....1



Dr RANAOU ABACHE